



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le cabinet de monsieur le recteur par intérim

Mission académique EDD

Affaire suivie par :

Laurent Marien, IA-IPR (HG)
Tél : 06 12 24 20 19
Florence Lorioux, IA-IPR (SVT)
Tél : 07
Chefs de mission EDD

Géraldine Héquette,
Chargée de mission

Mél : edd@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
86022 Poitiers Cedex

Poitiers, le 26/09/2024

Le secrétaire général d'académie
Recteur par intérim

à

Mesdames et messieurs les Proviseurs,
Mesdames et messieurs les Principaux,
Mesdames et messieurs les Directeurs d'EREA,
Mesdames et messieurs les IEN 1D
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG
Mesdames et messieurs les IA-IPR
S/c de madame et messieurs les DASEN

Objet : Dixième vague de labellisation des écoles, des établissements et des territoires éducatifs en Démarche de Développement Durable (E3D).

Mesdames, Messieurs,

Nous engageons cette année la dixième vague de labellisation des établissements et des écoles en démarche globale de développement durable. La délivrance d'un label témoigne de l'engagement en faveur d'une éducation au développement durable dont l'ambition est qu'il soit collectif, qu'il soit pérenne et qu'il ouvre sur des projets partenariaux. L'ambition est de favoriser des actions et projets au sein des établissements sur les différentes thématiques possibles (énergie, biodiversité, économie et solidarité notamment) en lien avec des enseignements disciplinaires et des spécialités.

A l'issue de la neuvième vague de labellisation, l'académie a délivré plus de 550 labels E3D sur les 3 niveaux possibles. Certains cumulent les trois niveaux de label : engagé, confirmé et expert. Près de 20% des écoles, plus de 50% des lycées et près de 70% collèges sont labellisés. Pour autant, nous ne sommes qu'à mi-parcours. Par ailleurs, nous comptons déjà sept territoires éducatifs labellisés, dont l'ambition est de créer une émulation sur un territoire, au sein de chaque structure d'enseignement. Nous confortons ainsi la dynamique de labellisation, ce dont nous pouvons nous réjouir. Néanmoins, beaucoup n'ont pas encore sollicité cette labellisation, d'autres n'ont pas demandé le renouvellement de leur label à l'issue des 3 ans de validité du label.

J'invite écoles et établissements scolaires à s'emparer du cahier des charges et à s'inscrire dans ce mouvement de mobilisation pour devenir des acteurs de la transition écologique et énergétique et, plus largement, du développement durable. Il s'agit de contribuer, de cette manière, à former des élèves écocitoyens engagés, responsables et éclairés, mais aussi d'infléchir des représentations, de favoriser un nouvel état d'esprit et de nouveaux gestes et habitudes de vie, plus respectueux de l'environnement et au service des 17 objectifs du développement durable identifiés par l'ONU.

Le dossier de candidature a été modifié pour répondre aux contraintes des uns et des autres sans baisser les exigences de cette labellisation. Le calendrier (ci-dessous) de cette labellisation doit permettre également à chaque établissement et à chaque école de s'engager dans cette 10^{ème} vague de labellisation.

1^{ère} session de la 10^{ème} vague :

- **8 novembre : retour des dossiers de candidature**
- 27 novembre : réunion de la CAEDD
- 18 décembre : réunion de la CAPEDD

2^{ème} session de la 10^{ème} vague :

- **28 mars : retour des dossiers de candidature**
- 16 avril : réunion de la CAEDD
- 14 mai : réunion de la CAPEDD

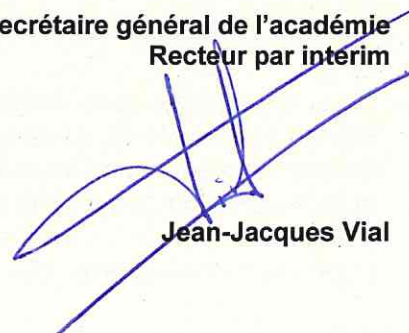
Les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui s'inscrivent dans le cahier des charges, peuvent déposer d'ores et déjà leur dossier de candidature **sur l'espace de dépôt via ce lien** : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/rK49sLqPdEbQ5FP>

Pour toute question, je vous invite à prendre le contact de la Mission académique EDD (edd@ac-poitiers.fr) ou de vos référents EDD départementaux¹.

Cette labellisation sera une reconnaissance du travail et de l'investissement des équipes et des élèves. Elle valorisera le travail collectif au sein de l'école, de l'établissement ou du territoire éducatif.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement sur ce dossier.

**Le secrétaire général de l'académie
Recteur par interim**



Jean-Jacques Vial